Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME PONSDESSERRE OLIVIA
CHEZ MME PONSDESSERRE A.
11 RUE VAUBAN
13200 ARLES

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Vos références

Numéro fiscal : 13 16 521 581 088 C

Revenu fiscal de référence : 13600

Référence du document : 19 A6 5475480 54

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
11 AV FAUCONNET
13210 ST REMY DE PROVENCE

Numéro FIP : 132 70 21 7104058789 4

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 08/05/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT **0 €**

Vos démarches

➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

➔ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.

➔ **Sur place :** Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

* *(service gratuit + coût de l'appel)*

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*
Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 08/05/2019

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

Détail des revenus	**Déclar. 1**			**Total**
Salaires	7668			
Allocations de chômage et de préretraite	7443			
Total des salaires et assimilés [2]	15111			
Déduction 10% ou frais réels	- 1511			
Salaires, pensions, rentes nets	13600			13600
Revenu brut global				**13600**
Revenu imposable				**13600**
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				509
Décote				- 509
Impôt sur le revenu net avant corrections				**0**
Montant net de votre imposition				0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net				0

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25]				**13600**

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
C									1.0